

Déclaration du porte-parole sur la décision dans le cadre du procès d'Hissène Habré

La chambre africaine extraordinaire d'assises d'appel a confirmé la peine d'emprisonnement à perpétuité pour des crimes contre l'humanité, crimes de guerre et torture infligée par la Chambre africaine extraordinaire d'assises à l'ancien Président tchadien, Hissène Habré, le 30 mai 2016 .

Ce verdict en appel termine de manière définitive un procès historique, qui constitue un précédent important pour la justice internationale et la lutte contre l'impunité en Afrique mais aussi dans le monde.

Les autorités sénégalaises ont montré une réelle détermination pour mener à bien ce procès, de même que les associations des familles de victimes et Human Rights Watch.

L'UE a constamment soutenu et contribué, aux côtés de l'Union Africaine, du Sénégal et du Tchad, à la tenue de ce procès.

Catherine Ray: 0032498969921